



Avis

sur le

document de stratégie budgétaire

2012 – 2016

(Approuvé lors de la réunion plénière du 23 mai 2012)

Rapporteur: Conseiller João Ferreira do Amaral

Mai 2012

TABLE DES MATIÈRES

Introduction.....	4
I – Cadre macroéconomique.....	5
II – Stratégie budgétaire	9
III – Viabilité des finances publiques	10
VI – Qualité des finances publiques	11

INTRODUCTION

Le CES émet le présent avis sur le document de stratégie budgétaire 2012 – 2016 (DSB), à la demande de l'Assemblée de la République et conformément à l'article 2 de la loi n° 108/91 du 17 août.

Le CES estime que le document est de la plus haute importance, car il définit les principaux axes de la politique budgétaire jusqu'en 2016, ce qui, compte tenu des graves difficultés que traverse le pays, revêt un intérêt accru.

Le CES souligne également l'importance d'un document de cette nature pour l'encadrement et l'orientation des activités économiques et sociales. En ce sens, il conviendrait de répertorier les mesures de soutien à l'investissement, d'autant plus que celles-ci constituent l'une des fonctions budgétaires déterminantes pour la croissance économique. Par la même occasion, il convient de souligner positivement la lisibilité et la crédibilité du document introduit par le chapitre intitulé «Sensibilité et risques budgétaires».

Le CES estime que l'accord de concertation sociale intitulé «Engagement pour la croissance, la compétitivité et l'emploi» ainsi que l'évaluation externe réalisée dans le cadre du PAEF (programme d'ajustement économique et financier) se sont déroulés dans un climat de confiance très positif instauré au sein des instances internationales impliquées.

La question fondamentale concernant la substance du DSB est de savoir si la prolongation excessive de la politique d'austérité, associée à l'exécution du mémorandum de la «Troïka», risque de compromettre la possibilité d'atteindre les objectifs fixés en matière de déficit budgétaire, en plus de ses conséquences très négatives pour l'économie et la population portugaise, .

D'emblée, il convient de préciser que le DSB est prévu dans le programme d'assistance économique dont a bénéficié le Portugal et qu'il récapitule la stratégie adoptée par le gouvernement pour éliminer les déséquilibres macroéconomiques persistants qui ont entraîné un surendettement des familles, des entreprises et de l'État, et, engendré, par la suite, une demande d'assistance externe. Ainsi, les éléments sous-jacents de l'ajustement tel que traduit dans le DSB sont les suivants: réduction des dépenses publiques, hausse des recettes, voire les deux.

Malgré le contexte financier et économique extrêmement défavorable auquel a été confronté le pays au niveau international, le CES reconnaît les efforts consentis par le pays pour essayer d'atteindre les objectifs définis dans le programme d'assistance économique.

Le CES estime qu'il faut poursuivre les efforts de consolidation des finances publiques- mais qu'il convient d'évaluer la possibilité de revoir le rythme de la consolidation et des lignes générales de la poursuite de celle-ci, de manière à favoriser la mise en place de mesures de soutien à la croissance économique, susceptibles d'encourager la compétitivité et les investissements, ainsi que la mise en place de mesures susceptibles de favoriser la création et la préservation d'emplois.

Ainsi, le CES réitère sa position adoptée dans son avis sur le budget de l'État pour 2012 (page 12): «Face à la dégradation prévue de la situation économique européenne et mondiale – scénario fondamentalement différent de celui retenu lors des négociations du PAEF actuellement en cours d'exécution – le CES recommande que, dès l'instant où les données sur l'exécution budgétaire démontrent sans équivoque qu'une réduction effective des dépenses publiques et du déficit budgétaire est en cause, et avant que la situation économique et sociale ne se dégrade de manière irréversible, le gouvernement engage des négociations avec les institutions constituant la *Troïka* dans le but de prolonger le délai accordé pour atteindre les objectifs de réduction du déficit public.

Dans de telles circonstances, une renégociation des conditions liées à la réduction du déficit, y compris des délais, permettrait d'éviter l'étranglement de notre tissu économique. En effet, si ce scénario d'étranglement venait à se réaliser, toutes les possibilités de reprise et de croissance économique seraient hypothéquées pendant de nombreuses années et les Portugais se retrouveraient sérieusement appauvris.»

Le CES réitère, encore une fois, qu'il est indispensable de trouver des solutions, au niveau de l'Union européenne, qui permettent, d'une part, d'améliorer les conditions de financement des États et des entreprises, et, d'autre part, de garantir des conditions effectives favorables à la croissance économique et à l'emploi dans l'Union européenne et dans chaque État membre. Si les politiques européennes ne changent pas de cap, tous les efforts collectifs consentis d'ores et déjà par le Portugal risquent sérieusement de s'avérer insuffisants pour surmonter la grave crise que traverse le pays.

I – CADRE MACROÉCONOMIQUE

Selon le cadre macroéconomique présenté par le gouvernement, le PIB affichera une légère hausse en 2013 (0,6 %), suivie d'une accélération considérable en 2014 (2,0 %), qui se poursuivra durant deux années consécutives et atteindra une progression de 2,8 % en 2016. Le gouvernement estime également que l'écart du produit se résorbera en 2016.

Du point de vue de la demande, le gouvernement a estimé qu'en 2013, la croissance serait portée uniquement par les exportations, car la demande intérieure affichera toujours un recul. À partir de 2014, la demande intérieure commencera à afficher une croissance positive, quoique encore modeste, mais ce seront toujours les exportations qui tireront la croissance.

La progression modérée de la demande intérieure et, par conséquent, des importations, conjuguée à une progression très significative des exportations (en moyenne 6,4 % par an entre 2013 et 2016) permettra, selon les prévisions, d'atteindre le quasi-équilibre de la balance commerciale en 2016, en générant un excédent de 5 % du PIB dans la balance courante et dans la balance des opérations en capital.

Le CES estime que le scénario macroéconomique ayant servi de base au DSB, même s'il ne peut être complètement écarté d'emblée, présente des risques considérables associés à sa concrétisation. Ces risques sont en particulier liés à l'évolution du cadre externe, mais aussi à l'instauration d'un cycle de récession, fruit des politiques déployées jusqu'à présent. Le CES est d'avis que trois types de raisons fondamentales sont associés à la concrétisation du scénario macroéconomique: ces raisons sont liées, respectivement, à l'offre, à la demande et au financement de l'économie.

En ce qui concerne l'offre, le CES estime que le recul de la formation brute de capital fixe (fbcf) enregistré de manière continue depuis 2002 (et qui, depuis, n'a affiché qu'une progression modeste de 2,6 % en 2007, ce qui explique que la fbcf de 2013 soit inférieure de 40 % à la valeur de 2001) indique que la capacité de production n'a pas affiché de progression significative. Au contraire, elle a dû accuser un recul en raison des délocalisations, des fermetures et des faillites des entreprises qui se sont accélérées ces dernières années. Dans ces conditions, il est très aléatoire d'affirmer que le produit potentiel puisse progresser au rythme prévu, même en tablant sur une progression annuelle de la fbcf de l'ordre de 3,6 % à partir de 2014, comme le mentionne le document.

De plus, dans le tableau 6, la comptabilité de la croissance présentée par le gouvernement indique une accélération significative de la croissance de la productivité globale des facteurs – sans lesquels le PIB potentiel ne saurait croître – hypothèse qui n'est pas étayée.

En particulier, en ce qui concerne la capacité de production pour l'exportation, si le cas de figure prévu dans le DSB se réalise, alors, en 2016, les exportations seront supérieures d'environ 28 % à celles de 2012, ce qui, faute de justification appropriée, semble dépasser les conditions de l'offre du secteur de l'exportation.

En ce qui concerne la demande, le CES estime que la croissance positive de la consommation privée à partir de 2014 est loin d'être garantie. Il est vrai que l'année 2014 succède à un recul brutal qui s'est produit en 2012, puis s'est aggravé en 2013, ce qui rend, d'emblée, une reprise

plus plausible. Or, la chute des revenus réels, le niveau d'endettement élevé des familles et, en particulier, la forte hausse du taux de chômage enregistré ces derniers temps, tendance qui, très probablement, se maintiendra ces prochains temps, expliquent qu'il est difficile de tableer, dans ces circonstances, sur une reprise de la consommation privée à partir de 2014.

Ainsi, le CES ne trouve pas de raison valable dans le document pour parler d'une éventuelle reprise des investissements. L'investissement public sera à nouveau diminué et l'investissement privé continuera d'être affecté par des prévisions négatives et de graves difficultés de financement des entreprises. Il est vrai que la reprise prévue des investissements permettra seulement de se rapprocher des chiffres de 2011, mais même cet objectif peu ambitieux sera très difficile à atteindre en l'absence de politiques actives de promotion des investissements, qui ne figurent pas dans le document.

Quant aux exportations, il convient d'observer d'emblée que l'évolution relativement favorable des exportations en 2010-12 a signifié, en grande partie, la récupération de la chute de 2009, car le chiffre prévu pour 2012 ne dépasse que de 6,7 % la valeur enregistrée en 2007. D'après le DSB, en 2016, le montant des exportations sera supérieur de 28,3 % à celui de 2012. Le CES ne retrouve, ni dans le document, ni dans les prévisions d'importation de nos principaux partenaires commerciaux, ni dans les politiques annoncées, des justifications suffisantes pour pouvoir affirmer que la demande de nos exportations augmentera au rythme prévu qui, s'il atteignait 6,4 % par an, serait largement supérieur au rythme de 4,4 % observé avant la crise, entre 2001 et 2007. Il est vrai qu'une évolution très positive de la diversification des marchés a pu être observée, grâce à la conquête de positions plus importantes dans des pays clients situés en dehors de l'Europe. Mais le CES estime que sans autre justification dans le DSB, il n'y a pas de raison de supposer que la poursuite souhaitable de cette diversification sera suffisante pour atteindre l'objectif du document.

En ce qui concerne le financement de l'économie, le CES regrette que le document ne mentionne cet aspect que par référence au passé. Le CES attire l'attention sur l'importance de cette question pour le fonctionnement de l'économie. Les difficultés à contracter un crédit restreignent fortement les opportunités de croissance de l'économie et provoquent des fermetures et des faillites d'entreprises qui, au départ, avaient de bonnes conditions économiques pour progresser. Le CES est d'avis qu'en l'absence d'une amélioration appréciable des conditions de financement des entreprises, amélioration qui n'est même pas développée dans le document, il n'y aura pas de conditions en place pour que l'économie puisse créer des capacités de production et, par conséquent, croître. Au contraire, la récession pourrait s'aggraver.

À côté de ces trois types de raisons fondamentales invoquées, il faut ajouter une conjoncture européenne extrêmement difficile, marquée par l'approfondissement de la crise en Grèce et en Espagne, qui risque d'avoir des conséquences très graves sur l'économie portugaise.

Le CES met également en garde contre une détérioration accrue et très rapide de la situation du marché du travail dans les prochaines années. En effet, compte tenu du retard pris dans l'adoption de politiques économiques et de politiques de l'emploi susceptibles d'inverser la tendance négative en termes d'emploi, le CES est d'avis qu'à l'heure actuelle il n'existe pas de raison de croire qu'en 2016, l'emploi puisse se situer à 5 % au-dessus du niveau de 2012 et soit proche du niveau de 2010. Non seulement en raison des doutes déjà exprimés par le CES au sujet des possibilités de croissance économique, mais aussi parce que, en admettant que l'économie progresse conformément au cadre du DSB, la création d'emplois, telle que projetée dans le document, dépendrait d'une augmentation de la productivité très inférieure aux prévisions.

En effet, l'éventuelle sortie d'une situation récessive ainsi que le fait que la croissance repose essentiellement sur les exportations expliquent que la faiblesse de la progression prévue de la productivité et, par conséquent, du nombre d'emplois créés, soient peu plausibles. Au contraire, le CES est d'avis que la poursuite de la politique d'austérité laisse présager une hausse, et non une réduction, du chômage.

Le pic déjà atteint par le chômage ainsi que son rythme de croissance suffisent déjà pour justifier une réévaluation des politiques économiques et sociales car le chômage constitue le plus grand drame de la société portugaise à l'heure actuelle. Le CES met en garde contre le fait que la majeure partie des réductions d'emplois s'effectue dans le secteur des services et touche, en particulier, les activités comme le commerce, en gros et de détail, l'hébergement, la restauration et d'autres services similaires, et l'éducation.

En outre, le CES estime que la répartition des coûts de l'ajustement de l'économie portugaise continuera à être déséquilibrée et pénalisera davantage les revenus du salaire que les autres revenus. En effet, entre 2011 et 2016, il est prévu que les salaires réels (avec la déflation du PIB) reculent de 0,6 % par an, alors que la productivité par travailleur progressera de 0,6 %, ce qui signifie que les salaires perdront du poids dans le PIB au rythme de 1,2 % par an.

Compte tenu de toutes ces circonstances, le CES est d'avis que la poursuite de la politique d'austérité, telle que préconisée dans le document, risque de placer le pays sur la voie de la stagnation ou de la contraction économique et de la hausse du chômage, ce qui aurait pour conséquence l'aggravation de la situation d'un grand nombre de familles portugaises, en particulier de celles qui sont déjà plus endettées et plus touchées par le chômage, ce qui, au-delà des conséquences sociales, pourrait avoir des conséquences tellement négatives pour le budget que les objectifs de la consolidation budgétaire pourraient se voir menacés.

De plus, le CES estime que les conséquences découlant de la politique prévue dans le DSB pourraient entraîner une dégradation considérable de la situation sociale du pays, en affectant fortement la cohésion nationale et en remettant en cause les efforts de l'ajustement de l'économie.

II – STRATÉGIE BUDGÉTAIRE

Pour atteindre l'objectif de l'accord budgétaire actuellement en phase d'approbation par 25 États membres de l'Union européenne, le DSB définit comme objectif de la consolidation des finances publiques à moyen terme, l'obtention d'un déficit global de 0,5 % du PIB en 2016, valeur qui, d'après le DSB, sera identique au déficit structurel.

Selon le document, ce résultat sera atteint grâce à la réduction du poids des dépenses publiques dans le PIB (- 4,5 points de pourcentage par rapport à 2012), étant donné qu'un recul, quoique léger (- 0,4 % p.p. par rapport à 2012), est également attendu du côté des recettes publiques.

La réduction des dépenses est obtenue essentiellement par le biais de la réduction du poids des prestations sociales (- 1,3 p.p.), des dépenses de personnel (- 1,3 p.p.) et des dépenses en capital (- 0,9 p.p.).

Le CES exprime sa profonde préoccupation face à la réduction du poids des prestations sociales (même si une partie de cet effet peut être justifié, selon le DSB, par l'amélioration escomptée de la réduction du chômage), ce qui signifie que ces prestations connaîtront une quasi stagnation réelle en valeur absolue entre 2012 et 2016 (croissance de 1,6 % à prix constants), y compris, semble-t-il, la non-actualisation des pensions de retraite, à l'exception des plus faibles (page 25 du DSB), ce qui se traduira par une forte chute réelle, y compris des pensions de retraite ayant une valeur peu élevée. Compte tenu de la tendance normale du vieillissement de la population et de la hausse probable du chômage, l'évolution des prestations sociales pourrait se traduire par une nouvelle diminution des revenus d'un grand nombre de familles démunies.

L'évolution des dépenses en capital qui, de manière directe ou indirecte, se traduisent en investissements, suscitent la plus grande réserve du CES, car elles accuseront une très forte chute en valeur absolue par rapport à 2012 (réduction de 23,3 % à prix constants). Le CES indique que, au-delà des éventuels effets négatifs pour la création de conditions de compétitivité de l'économie, une telle évolution contribuera à réduire le rythme de la croissance économique suite aux effets négatifs multiplicateurs de cette forte chute sur l'activité économique.

Le scénario pour 2013 est assez proche, pour l'essentiel, du scénario à moyen terme. Environ 44 % de l'impact escompté des mesures de réduction du poids des dépenses dans le PIB résultera de la réduction des prestations sociales et des dépenses en capital.

Encore une fois, le CES met en garde contre les conséquences négatives de ces réductions, surtout à un moment où le pays sera encore fortement touché par la récession de l'année précédente. Ainsi, l'effet de ces réductions sur la croissance économique et la cohésion sociale sera ainsi particulièrement grave en 2013, raison pour laquelle il faudra, ici aussi, réévaluer la possibilité d'ajuster l'objectif budgétaire.

III – VIABILITÉ DES FINANCES PUBLIQUES

L'examen de la viabilité des finances publiques à long terme, comme le dit le document, dépend essentiellement des hypothèses macroéconomiques émises pour la période analysée.

Le CES est d'avis que, sur un horizon de cinquante ans, il n'est pas possible de formuler des hypothèses valables sur l'évolution des agrégats macroéconomiques. L'intérêt d'une analyse portant sur une période aussi longue est essentiellement d'explorer plusieurs scénarios envisageables.

En ce sens, le CES se doit de souligner que, en ce qui concerne la sécurité sociale, le fait d'admettre seulement une hypothèse, à savoir que la croissance annuelle du PIB serait inférieure à 2 % ces cinquante prochaines années, n'est pas acceptable, car cela serait le signe, selon toute vraisemblance, d'une non-convergence avec les autres pays de l'Union européenne. De surcroît, si la croissance s'avérait aussi faible, cela signifierait surtout que l'objectif du retour à la croissance économique et à la prospérité, cité à la page 6 du document, aurait été raté.

Le CES estime qu'il n'est pas possible, en aucun cas, d'arriver à la conclusion que la sécurité sociale n'est pas viable car l'évaluation de cette viabilité dépend étroitement du rythme de la croissance économique qui aura été retenu. Le CES est d'avis qu'il est crucial que la sécurité sociale soit, en fait, un garant de la confiance et de la sécurité, en particulier dans des moments de crise comme ceux que le pays traverse actuellement. En ce sens, le CES affirme que la sécurité sociale ne peut pas être remise en cause ni être utilisée comme un instrument de lutte contre le déficit budgétaire. En effet, la protection sociale que la sécurité sociale se doit de garantir serait ainsi menacée et cela créerait une insécurité pour la population portugaise.

Sous l'angle de la viabilité des finances publiques, le CES est d'avis qu'il est extrêmement important de réduire le poids de la dette publique dans le PIB, comme le montre le document. Cependant, le problème du rythme de cette réduction peut se poser. Le fait de partir, dans le scénario de base, d'un taux de croissance relativement bas fait que, face à l'objectif du déficit public, la réduction de la dette publique en pourcentage du PIB est plus progressivement. Un taux de croissance plus élevé entraînerait une réduction beaucoup plus rapide du poids de la dette publique, comme l'illustre d'ailleurs le schéma IV 6 du document, ce qui amène le CES à s'interroger sur le rythme, peut-être trop rapide, de cette réduction et, par conséquent, à s'interroger sur le rythme de la consolidation budgétaire.

Le CES estime que la référence de la note 9, à la page 39, du document analysé (DSB) n'implique pas l'annulation du caractère temporaire de la suppression des primes de vacances et de Noël.

VI – QUALITÉ DES FINANCES PUBLIQUES

De manière générale, les politiques budgétaires, figurant au chapitre V, sont encore très peu concrétisées.

La réorganisation de l'État, la révision des cadres normatifs de l'administration publique et la requalification de celle-ci sont certainement des aspects de la plus haute importance. Cependant, le document ne précise pas comment ces objectifs pourront être atteints, ni du point de vue de la forme ni de celui de la concrétisation, pour que le CES soit en mesure de présenter un avis fondé.

Le CES salue l'intention du gouvernement de réaliser une réforme du système fiscal. Ainsi, dans le cadre de l'impôt sur les sociétés, cette réforme a pour objectif de promouvoir l'internationalisation et la compétitivité des entreprises portugaises. Mais il critique qu'aucun des objectifs de cette réforme ne se réfère à l'équité et à la justice sociale. Au contraire, le CES ne peut s'empêcher d'exprimer son appréhension face à l'abaissement des tranches d'imposition, des déductions et des exonérations, ce qui aura un impact négatif pour un grand nombre de contribuables. Pour 2013 (tableau II.4), la réduction ainsi que la limitation des avantages et des déductions fiscales, à savoir au niveau de l'IRS (impôt sur le revenu des personnes physiques) et de l'IRC (impôt sur le revenu des sociétés), la réduction considérable des exemptions de l'IMI (impôt municipal sur les immeubles) et l'actualisation des taxes spéciales sur la consommation sont d'ores et déjà prévues. Il convient de garder à l'esprit que le Portugal a connu l'une des plus fortes augmentations de la charge fiscale sur les revenus du travail, charge qui dépasse la moyenne des pays de l'OCDE. Selon des données récentes d'Eurostat, entre 2000 et 2012, le taux normal de la TVA a connu la deuxième hausse la plus

importante de l'UE, en termes de pourcentage et , au cours de cette même période, l'IRC a baissé, mais moins que la moyenne européenne. Il est indispensable de tenir compte de cette situation à l'heure de discuter de la réforme fiscale prévue. Cependant, le CES évalue de manière positive l'objectif de la simplification de la loi fiscale et la profusion de conventions visant à éviter la double imposition. Néanmoins, encore une fois, la réforme fiscale citée dans le document a besoin d'une plus grande concrétisation.

En termes de réforme fiscale, même si le CES est d'avis que la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale est importante, il lui semble que cette lutte ne doit pas être confinée uniquement au plan stratégique de lutte contre la fraude et l'évasion fiscale et douanière, approuvé en octobre 2011, comme semble l'indiquer le document.

Le CES émet encore une forte préoccupation au sujet de l'absence de lignes d'action en termes de lutte contre l'économie informelle qui atteint des niveaux très élevés et qui constitue, à l'heure actuelle, l'un des principaux obstacles au renforcement de la compétitivité, de la concurrence loyale et de l'amélioration des comptes publics, en raison de la perte considérable de recettes fiscales qu'elle entraîne.

Le CES met en garde contre les conséquences d'une réduction considérable, continue et non sélective du personnel de l'administration publique pour la prestation et la qualité des services publics. Elle souligne le rôle que l'État peut et doit jouer pour soutenir le développement économique, en particulier au niveau régional et local.

En ce qui concerne le secteur des entreprises publiques, le document cite des préoccupations trop étroites qui ne vont pas au-delà d'une analyse à court terme des conditions de financement de ce type d'entreprises.

Le CES estime que l'augmentation considérable de l'endettement de ces entreprises est de la plus haute importance, comme le dit le document, mais ne peut s'empêcher de signaler, avec une grande préoccupation, la manière dont le document préconise une réduction de l'activité d'un grand nombre de ces entreprises, en reléguant au second plan le fait qu'une grande partie de ces entreprises fournissent des services publics revêtant un caractère essentiel et en ignorant l'impact négatif sur l'emploi. Le CES estime qu'il s'agit-là d'une question à discuter en profondeur, en faisant participer toutes les parties prenantes.

Enfin, le CES attire l'attention sur les effets de la politique d'austérité en termes de justice sociale et d'inégalités. Au-delà des conséquences en termes de dégradation du marché du travail, il met en garde contre d'autres conséquences: le fait qu'un nombre considérable de travailleurs touchent le salaire minimum national, qui a perdu du pouvoir d'achat et qui n'a pas été revu en 2012; la réduction du nombre de conventions collectives de travail; la

diminution de la couverture des allocations de chômage; la diminution du nombre de bénéficiaires de prestations sociales non contributives.

DÉCLARATIONS DE VOTE

AVIS SUR LE DOCUMENT DE STRATÉGIE BUDGÉTAIRE 2012 – 2016**DÉCLARATION DE VOTE**

1- La CGTP-IN (confédération générale des travailleurs portugais – intersyndicale nationale) estime que le travail de préparation du projet d'avis sur le document de stratégie budgétaire (DSB), au siège de CEPES, a été très positif car plusieurs propositions d'amendement et d'avenant ont été intégrées, ce qui a permis de rédiger un bon document, assez critique envers les principaux axes de la politique budgétaire définie par le gouvernement jusqu'en 2016.

2- En effet, le présent avis ne laisse planer aucun doute sur les préoccupations liées au cadre macroéconomique présenté par le gouvernement et met en garde contre les aspects suivants en particulier:

- ➔ Il sera très difficile de concrétiser le scénario macroéconomique ayant servi de base au DSB si la politique d'austérité actuelle est maintenue ces quatre prochaines années;
- ➔ Il est tout aussi aléatoire d'affirmer que le produit potentiel puisse progresser au rythme projeté car la capacité de production, en recul depuis 2002 (la formation brute de capital fixe de 2013 est inférieure de 40 % à sa valeur en 2001), accusera à nouveau une chute suite à l'accélération des délocalisations, des fermetures et des faillites de ces dernières années;
- ➔ Les prévisions portant sur la capacité de production pour l'exportation ainsi que sur la progression de la productivité ne sont pas solidement étayées;
- ➔ La progression de la consommation privée est loin d'être garantie, compte tenu du recul des revenus réels, du niveau d'endettement élevé des familles et, surtout, de la forte hausse du taux de chômage qui, très probablement, se maintiendra les prochains temps;
- ➔ Les investissements publics subiront de nouvelles réductions et les investissements privés continueront à être touchés par les perspectives négatives et les grandes difficultés de financement des entreprises;

- ➔ Les difficultés à contracter un crédit restreignent fortement les possibilités de croissance de l'économie et entraînent une hausse du nombre de fermetures et de faillites, ce qui fait que, en l'absence de conditions de financement améliorées, il n'y aura non seulement pas de conditions pour que l'économie puisse créer des capacités de production, et, par conséquent, soit en mesure de progresser mais, en outre, la récession risque de s'aggraver.

3- Le CES met également en garde contre les éléments suivants:

- ➔ La situation du marché du travail, qui risque de s'aggraver et cela de manière plus rapide les prochaines années, de sorte que le CES est d'avis que la poursuite de la politique d'austérité laisse présager une nouvelle hausse, et non une réduction, du chômage. De plus, le CES affirme que le pic déjà atteint par le chômage ainsi que son rythme de croissance suffisent déjà pour justifier une réévaluation des politiques économiques et sociales, car le chômage constitue le plus grand drame de la société portugaise à l'heure actuelle;
- ➔ La répartition inégale des coûts de l'ajustement de l'économie portugaise restera déséquilibrée, ce qui pénalisera davantage les revenus du salaire plutôt que les autres revenus;
- ➔ Les conséquences de la réduction considérable, continue et non sélective du personnel de l'administration publique, en termes de services prestés, de qualité et de rôle que l'État peut et doit assumer pour soutenir le développement économique, en particulier au niveau régional et local;
- ➔ Les effets de la politique d'austérité, sous l'angle de la justice sociale et des inégalités, au-delà des conséquences en termes de dégradation du marché du travail et des conditions de la prestation de travail. Le CES souligne qu'entre 2011 et 2016, les salaires perdront du poids dans le PIB à un rythme annuel de 1,2 % (selon le DSB) et exprime de vives préoccupations au sujet de la réduction du poids des prestations sociales dans le PIB;
- ➔ Il est indispensable que la sécurité sociale soit considérée comme un garant de la confiance et de la sécurité, en particulier dans des moments de crise comme celui-ci; le CES est également d'avis que la réforme fiscale, prévue par le gouvernement, doit tenir compte de l'équité et de la justice fiscale.

3- Enfin, le CES est d'avis que la poursuite de la politique d'austérité, telle que préconisée dans le DSB, risque de placer le pays sur la voie de la stagnation ou de la contraction économique et de la hausse du chômage, aggravant ainsi la situation des familles portugaises, ce qui, au-delà des conséquences sociales, pourrait avoir des conséquences budgétaires négatives au point de remettre en cause les objectifs de la consolidation budgétaire.

Le CES va encore plus loin en affirmant que les conséquences découlant de la politique prévue dans le DSB pourraient entraîner une dégradation considérable de la situation sociale du pays, en affectant fortement la cohésion sociale et en remettant en cause les efforts de l'ajustement de l'économie.

Pour ces raisons et en tenant compte des circonstances mentionnées, le CES préconise une renégociation des conditions définies avec la Troïka liées à la réduction du déficit, y compris des délais, pour éviter l'étranglement du tissu économique, l'aggravation de la récession et l'appauvrissement des portugais.

4- Or, face à cette évaluation qui ressort explicitement de l'avis du CES, et à laquelle la CGTP-IN souscrit intégralement, il est incompréhensible que, en contradiction avec l'évaluation réalisée, l'avis du CES juge pertinent l'accord pour «la croissance, la compétitivité et l'emploi», alors qu'il apparaît clairement que cet accord entre en collision avec une série de préoccupations exprimées tout au long de l'avis; en effet, cet accord présente un déséquilibre en termes de relations de travail en étant favorable au patronat; il encourage un modèle de compétitivité fondé sur la réduction des coûts du travail qui génère des conflits dans les relations de travail.

Par conséquent, la CGTP-IN s'oppose à l'inclusion de ce point précis dans l'avis pour la raison fondamentale qu'elle vient d'invoquer mais aussi parce que, selon elle, cela n'a pas de sens d'inclure une telle clause dans un avis sur la stratégie budgétaire à moyen terme.

5- Elle ajoute que l'«accord», en cautionnant les mesures et le respect des délais prévus dans le PAEF, entraîne un appauvrissement dramatique du pays et, en particulier, des travailleurs, des jeunes et des retraités, qu'il accélère également la dégradation du secteur de la production, en limitant les possibilités de croissance économique, avec toutes les conséquences qui en découlent, que ce soit pour le respect des engagements financiers, comme l'augmentation de la dette, ou alors dans le cadre de la création de bases solides pour que le pays reprenne ses forces et offre de meilleures conditions de vie à la population de manière générale, plus particulièrement aux travailleurs et à leur famille, contraints de faire de grands sacrifices suite à l'amputation de leur pouvoir d'achat et de leurs revenus disponibles.

Tout cela, sans oublier l'intention d'introduire des modifications dans la législation du travail qui fragiliseraient encore davantage la position des travailleurs dans les relations du travail, compte tenu de l'individualisation et des faibles coûts de licenciement, de la hausse du chômage conjuguée à la baisse de la protection sociale, de l'augmentation des heures de travail associée à une diminution de la rémunération du travail, de l'augmentation du coût de la vie conjuguée à la suppression des primes de vacances et de Noël, etc.

6- Voilà les raisons pour lesquelles la CGTP-IN, même si elle souscrit aux grandes lignes de l'avis, notamment aux critiques et aux préoccupations exprimées au sujet du DSB présenté par le gouvernement, ne peut pas approuver le document par un vote positif et préfère ainsi d'abstenir lors du vote.

Lisbonne, le 23 mai 2012.

Les représentants de la CGTP-IN

[Texte manuscrit]

Déclaration de vote

Le secteur coopératif représenté par la CONFAGRI et par la CONFECOOP déclare que la réforme fiscale que le gouvernement envisage d'engager et à laquelle se réfère le présent avis du CES (au troisième paragraphe du chapitre IV intitulé «Qualité des finances publiques») doit respecter la Constitution de la République et, par conséquent, l'article 85 de celle-ci qui stipule que:

- «1. L'État encourage et soutient la création de coopératives ainsi que leur activité.
2. La loi définira les avantages fiscaux et financiers des coopératives, ainsi que les conditions plus favorables à l'obtention de crédit et de soutien technique.»

La CONFAGRI

La CONFECOOP

[Signature]

[Signature]